Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_2-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-2
Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29, L 2311-5,
Vu le compte financier unique du budget ville de l'exercice 2025,
Considérant que la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire d'exécution de 893 793.75 €,
Considérant que la section d'investissement dégage un résultat déficitaire d'exécution de 68 449.78 €,
Considérant les restes à réaliser 2025 repris au budget primitif 2026 pour un montant de 288 962.99 € en dépenses, et en recettes pour un montant de 401 709 €,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

Décide d'affecter comme suit les résultats d'exécution 2025 :

Fonctionnement	***100 000.00 €***	***002 : excédent reporté***
Investissement	***68 449.78 €***	***001 : déficit reporté***
	793 793.75 €	***1068 : excédent de fonctionnement capitalisé***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO